

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 784

24 mars 2012

SOMMAIRE

Actif-Team Sàrl	37589	John Deere Holding S.à r.l.	37596
Administra S.à r.l.	37589	John Deere Holding S.à r.l.	37597
Administra S.à r.l.	37598	Kamps Private Participation S.A.	37597
All Clean Fuels S.A.	37607	KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l.	37598
Buildco Poznan S.A.	37626	LPFE Soparfi A S.à r.l.	37586
Caliper Acquisition International S.à r.l.	37615	"MAZE" Sàrl	37591
CaraTime S.à r.l.	37586	Merendal Corporation S.A.	37598
CD Publicité Lux S.à r.l.	37591	MFO Investimenti S.A.	37596
Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A.	37626	Open Text SA	37606
ColTime S.à r.l.	37596	Oranje-Nassau Parcours	37609
Daleima S.A.	37614	Paol Ip Rights S.à r.l.	37627
Danford S.A.	37615	Plastiche S.A.	37595
DSA Consulting s.à.r.l.	37626	Property Development Group s.à r.l.	37607
East of Eden S.A.	37625	RE Capital S.à r.l.	37614
ECWID S.à r.l.	37591	Romania Invest Corp S.A.	37590
ENERGIES DU SUD Luxembourg S.A. ..	37599	SFDT International S.A.	37631
Esplanade Ventures S.à r.l.	37627	Sharex	37611
Euro France Golf S. à r. l.	37631	Société Civile Immobilière Climmo	37588
Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	37590	Sofia II S.à r.l.	37632
Garance S.A.	37607	Sofia I S.à r.l.	37632
Goodyear	37590	Sofia IV S.à r.l.	37631
Human Resources Management S.A.	37590	TKO Finance S.A.	37598
Influence Europe S.A.	37590	Val II Feeder S.C.A.	37625
Intent Ventures Coop S.A.	37627	Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.	37607
James Invest S.à r.l.	37611	Vector Cambium (Lux) 2, S.à r.l.	37614
JKS Invest S.à r.l.	37591	VILLMOND Luxembourg S.à r.l.	37632
John Deere Holding Brazil S.à r.l.	37595	WP Cable Investment Holdings S.à r.l.	37626

CaraTime S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 139.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2012022968/11.

(120029544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.568.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 87.197.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of February.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LPFE Soparfi B S. à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 87.198, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on February 6th, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party "LPFE Soparfi B S.à r.l." is the sole partner of "LPFE Soparfi A S.à r.l.", an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 26th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1083 dated July 16th, 2002. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on the 4th of November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2922 dated November 30th, 2011.

The capital of the company is fixed at three million five hundred and nineteen thousand euro (EUR 3,519,000) represented by three thousand five hundred and nineteen (3,519) parts, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of forty-nine thousand euro (EUR 49,000), so as to raise it from its present amount of three million five hundred and nineteen thousand euro (EUR 3,519,000) to three million five hundred and sixty-eight thousand euro (EUR 3,568,000), by issuing forty-nine (49) new parts with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner LPFE Soparfi B S.à r.l., declares to subscribe the forty-nine (49) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one thousand euro (EUR 1,000), so that the amount of forty-nine thousand euro (EUR 49,000) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at three million five hundred and sixty-eight thousand euro (EUR 3,568,000) represented by three thousand five hundred and sixty-eight (3,568) parts of a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française :

L'an deux mille douze, le dix février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LPFE Soparfi B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.198, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 6 février 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante «LPFE Soparfi B S.à r.l.» est la seule associée de la société à responsabilité limitée «LPFE Soparfi A S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1083 du 16 juillet 2002 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2922 du 30 novembre 2011.

Le capital social de la société est fixé à trois millions cinq cent dix-neuf mille euros (3.519.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cent dix-neuf (3.519) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quarante-neuf mille euros (49.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent dix-neuf mille euros (3.519.000,- EUR) à trois millions cinq cent soixante-huit mille euros (3.568.000,- EUR), par l'émission de quarante-neuf (49) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les quarante-neuf (49) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) ont été souscrites par l'associée unique LPFE Soparfi C S.à r.l. et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quarante-neuf mille euros (49.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à un montant de trois millions cinq cent soixante-huit mille euros (3.568.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cent soixante-huit (3.568) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.“

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2012. LAC/2012/7123. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022036/101.

(120028228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Société Civile Immobilière Climmo.

Siège social: L-9809 Hosingen, Zone d'Activités Economiques.

R.C.S. Luxembourg E 2.855.

L'an deux mil onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- Madame Suzette AREND, sans état particulier, demeurant à L-9907 Troisvierges, 16, rue des Champs,
- Monsieur Claus LAMPERTZ, marbrier, demeurant à L-9907 Troisvierges, 16, rue des Champs,
- Monsieur Steve LAMPERTZ, marbrier, demeurant à L-9948 Biwisch, 3, am Duarref.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLIMMO, ayant son siège à L-9907 Troisvierges, 16, rue des Champs, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 19 du 20 janvier 1997 et elle est inscrite au RCSL sous le numéro E 2.855.

II.- Le capital social est fixé à CENT MILLE (100.000,-) FRANCS, soit actuellement DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS QUATRE-VINGT-TREIZE CENTS (2.478,93 €), représenté par CENT (100) parts d'intérêts de MILLE (1.000,-) FRANCS, soit actuellement VINGT-QUATRE EUROS SOIXANTE-DIX-NEUF CENTS (24,79 €), qui ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Claus LAMPERTZ, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
- Madame Suzette AREND, une part	1
Total: cent parts	100

Sur ce:

Monsieur Claus LAMPERTZ déclare qu'aux termes d'un acte de changement de régime matrimonial adoptant le régime de la séparation de biens, avec liquidation de leur communauté universelle, reçu par le notaire soussigné ce jour, mais antérieurement aux présentes, il lui a été attribué toutes les CENT (100) parts.

Et, aux termes d'un acte de donation, reçu par le notaire soussigné ce jour, mais antérieurement aux présentes, Monsieur Claus LAMPERTZ a fait donation de DIX (10) de ses parts à Monsieur Steve LAMPERTZ.

Les cessionnaires sont devenus propriétaires des parts cédées dès aujourd'hui et ils en ont eu la jouissance et ont été subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Monsieur Claus LAMPERTZ, agissant en tant que gérant unique déclare consentir aux cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et les tient pour valablement signifiées à la société.

Ensuite, les associés, réunissant l'intégralité du capital, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, le deuxième paragraphe de l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Claus LAMPERTZ, marbrier, demeurant à L-9907 Troisvierges, 16, rue des Champs, quatre-vingt-dix parts	90
- Monsieur Steve LAMPERTZ, marbrier, demeurant à L-9948 Biwisch, 3, am Duarref, dix parts	10
Total: cent parts	100
	»

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la durée limitée de la société.

En conséquence, les quatre premiers paragraphes de l'article 5 des statuts sont supprimés et remplacés par les suivants:

«La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision des associés prise à la majorité prévue à l'article 11 des statuts.»

Troisième résolution

Afin de respecter les exigences légales, les associés décident de transformer le capital en euros et de l'augmenter à concurrence de VINGT ET UN EUROS SEPT CENTS (21,07 €), pour le porter à DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25,-) EUROS chacune.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts d'intérêts, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de Troisvierges à L-9809 Hosingen, Zone d'activités économiques.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 4 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le siège social est établi à Hosingen.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CENT CINQUANTE (1.150,-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Arend, C. Lampertz, S. Lampertz, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2011. Relation: MER/2011/2752. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Mersch, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022182/74.

(120028392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Actif-Team Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9030 Warken, 23, Cité Waarkdall.

R.C.S. Luxembourg B 158.888.

Statuts coordonnés suivant acte du 28 décembre 2011, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022362/10.

(120028557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Administra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2012.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2012022364/12.

(120028758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Le siège social de la société anonyme Goodyear est situé à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 13 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012023071/12.

(120029648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.440.

EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique signée en date du 9 février 2012, que:

1) Le mandat d'administrateur de Monsieur Harold C. Nash a été renouvelé pour une période d'un an qui expirera à l'occasion de l'approbation des états financiers en relation avec l'exercice social se clôturant le 30 septembre 2012 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu;

2) La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été renommée commissaire aux comptes pour une période d'un an qui expirera à l'occasion de l'approbation des états financiers en relation avec l'exercice social se clôturant le 30 septembre 2012 ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.

Référence de publication: 2012023052/16.

(120029681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Human Resources Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 44.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100106634

Date: 19/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023082/12.

(120029912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

**Romania Invest Corp S.A., Société Anonyme,
(anc. Influence Europe S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.236.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 octobre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012022733/14.

(120028800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

CD Publicité Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 89.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012022428/9.
(120028779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

ECWID S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.947.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012022484/9.
(120028780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

"MAZE" Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activité.
R.C.S. Luxembourg B 110.554.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 6 février 2012

Première résolution

L'Associé unique accepte la démission de Monsieur Bastiaan SCHREUDERS, né le 12 décembre 1954 à Breda (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, de son poste de gérant avec effet au 6 février 2012.

L'Associé unique décide de nommer avec effet au 6 février 2012:

- Monsieur Thanh NGUYEN, né le 5 février 1970 à Vientiane (Lao), avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, au poste de gérant pour une durée illimitée;
- Monsieur Mark LE TISSIER, né le 24 avril 1963 à Guernesey, avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, au poste de gérant pour une durée illimitée.

L'associé décide que la société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012023306/20.

(120030405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

JKS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 163.652.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of February.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr. Stefan JURCZYK, director of companies, born on 15 September 1978 in Szczecin (Poland), residing at UL PEGAZA 23, PL-71-790 Szczecin (POLAND),

2) Mr. Piotr KAPCIO, director of companies, born on 23 September 1969 in Szczecin (POLAND), residing at DELFINA 13, PL-71-790 Szczecin (POLAND),

3) Mr. Krystian STYPULA, director of companies, born on 3 July 1978 in Szczecin (POLAND), residing at UL KROLOWEJ SNIEGU 14, PL-71-799 Szczecin (POLAND),

all represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of three proxies dated 3 February 2012.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole shareholders of JKS Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed of the undersigned notary on 21 September 2011, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2773 of 14 November 2011. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 6 February 2012, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;
- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the corporate capital by an amount of two hundred forty thousand euros (EUR 240,000.-) to bring it from its present amount of one hundred seventy-two thousand five hundred euros (EUR 172,500.-) to four hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 412,500.-) by issuance of twenty-four thousand (24,000) new shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1) Mr. Krystian STYPULA, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a proxy given on 3 February 2012, declares to subscribe for twelve thousand (12,000) new shares with a par value of ten euros (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of six thousand (6,000) shares with a par value of one hundred Polish zloty (PLN 100.-) each, representing ca. 30% of the shares of the company "Home.pl Sp. Z.o.o.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at 9 Plac Rodla, 70-419 Szczecin (Poland), registered under the number KRS 0000408817.

2) Mr. Piotr KAPCIO, prenamed, represented by Mr Philippe AFLALO, prenamed, by virtue of a proxy given on 3 February 2012, declares to subscribe for twelve thousand (12,000) new shares with a par value of ten euros (EUR 10) each and to have them fully paid up by contribution in kind of six thousand (6,000) shares with a par value of one hundred Polish zloty (PLN 100.-) each, representing ca. 3 0% of the shares of the company "Home.pl Sp. Z.o.o.", prenamed.

It results from a certificate issued by the President of the Management Board of Home.pl Sp. Z.o.o. on 3rd February 2 012, that:

"- Mr. Piotr KAPCIO, director of companies, born in SZCZECIN (Poland) on 23/09/1969, residing at DELFINA 13, PL-71-790 SZCZECIN, POLAND, is the owner of 6.000 shares, each with nominal value of 100,00 PLN which constitute 3 0% in share capital of company "Home.pl Sp. Z.o.o.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at Plac Rodla 9, 70-419 Szczecin, Poland, registered under the number KRS 0000408817;

- Mr. Krystian STYPULA, director of companies, born in SZCZECIN (Poland) on 03/07/1978, residing at UL KROLOWEJ SNIEGU 14, PL-71-799 SZCZECIN, POLAND, is the owner of 6.000 shares, each with nominal value of 100,00 PLN which constitute 30% in share capital of company "Home.pl Sp. Z.o.o.", a company constituted under the laws of Poland, with its registered office at Plac Rodla 9, 70-419 Szczecin, Poland, registered under the number KRS 0000408817;

- such shares are fully paid-up;

- Mr. Piotr KAPCIO, prenamed, and Mr. Krystian STYPULA are the persons solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him save for the pre-emption rights between the shareholders which have been released as per the Statements signed respectively by each of the other Shareholders;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the company's shares to be contributed are worth at least 1,200,000.00 PLN, this estimation being based on their nominal value;

- the said estimation has not decreased until today;

- the surplus between the nominal value of the shares issued and the value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account of the corporation."

The amount of 1.200,000 PLN is estimated at EUR 287,287.53 on basis of the exchange rate dated February 6th, 2012, being 4.1770 Polish Zloty for 1.- euro.

The amount of two hundred forty thousand euros (EUR 240,000.-) is transferred to the share capital and the surplus, being forty seven thousand two hundred eighty-seven euros and fifty-three cents (EUR 47,287.53), will be transferred to a share premium account.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred twelve thousand five hundred euros (EUR 412,500.-) represented by forty-one thousand two hundred fifty (41,250) shares with a par value of ten euros (EUR 10) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le sept février.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Stefan JURCZYK, gérant de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 15 septembre 1978, demeurant à UL PEGAZA 23, PL-71-790 SZCZECIN (Pologne),

2) Monsieur Piotr KAPCIO, gérant de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 23 septembre 1969, demeurant à DELFINA 13, PL-71-790 SZCZECIN (Pologne),

3) Monsieur Krystian STYPULA, gérant de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 3 juillet 1978, demeurant à UL KROLOWEJ SNIEGU 14, PL-71-799 SZCZECIN (Pologne),

tous les trois ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de trois procurations sous seing privé, datées du 3 février 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société JKS Invest S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2773 du 14 novembre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 février 2012, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de CENT SOIXANTE DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (172.500.- EUR) à QUATRE CENT DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (412.500.- EUR) par l'émission de VINGT-QUATRE MILLE (24.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Monsieur Piotr KAPCIO, prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2012,

lequel déclare souscrire douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent Zloty polonais (100.- PLN) représentant 30% des actions de la société Home.pl Sp. Z.o.o., une société de droit polonais constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à 9 Plac Rodla, 70-419 SZCZECIN (Pologne), inscrite au Registre sous le numéro KRS 0000408817.

2) Monsieur Krystian STYPULA, prénommé, ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 3 février 2012,

lequel déclare souscrire douze mille (12.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune et les libérer moyennant apport en nature de six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de cent Zloty polonais (100.- PLN) représentant 30% des actions de la société Home.pl Sp. Z.o.o., précitée.

Il résulte d'un certificat émis par le président du conseil d'administration de la société Home.pl Sp. Z.o.o. daté du 3 février 2012, que:

«- Monsieur Piotr KAPCIO, gérant de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 23 septembre 1969, demeurant à DELFINA 13, PL-71-790 SZCZECIN (Pologne), est propriétaire de 6.000 actions d'une valeur nominale de cent Zloty polonais (100.- PLN) représentant 30% des actions de la société Home.pl Sp. Z.o.o., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à 9 Plac Rodla, 70-419 SZCZECIN (Pologne), inscrite au Registre sous le numéro KRS 0000408817;

- Monsieur Krystian STYPULA, gérant de sociétés, né à Szczecin (Pologne) le 3 juillet 1978, demeurant à UL KRO-LOWEJ SNIEGU 14, PL-71-799 SZCZECIN (Pologne), est propriétaire de 6.000 actions d'une valeur nominale de cent Zloty polonais (100.- PLN) représentant 30% des actions de la société Home.pl Sp. Z.o.o., une société constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à 9 Plac Rodla, 70-419 SZCZECIN (Pologne), inscrite au Registre sous le numéro KRS 0000408817;

- les actions apportées sont entièrement libérées;

- Monsieur Piotr KAPCIO, prénommé et Monsieur Krystian STYPULA, prénommé, sont les seuls ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs à l'exception des droits de pré-emption entre actionnaires auxquels chacun des actionnaires a renoncé suivant leurs déclarations respectives;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les actions apportées de la société sont estimées à 1.200.000 PLN, cette estimation étant basée sur la valeur nominale des actions de la Société;

- la dite estimation n'a pas diminué jusqu'à ce jour;

- la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.»

Le montant de 1.200.000 PLN est estimé à EUR 287.287,53 sur base du taux de change du 6 février 2012, étant de 4,1770 Zloty Polonais pour 1.- euro.

Le montant de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir quarante sept mille deux cent quatre vingt sept euros et cinquante trois cents (EUR 4 7.287,53) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent douze mille cinq cents Euros (412.500.- EUR) représenté par quarante et un mille deux cent cinquante (41.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune, toutes libérées intégralement.»

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 février 2012. Relation: LAC/2012/6219. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022008/188.

(120028167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Plastiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.244.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of February 9th, 2012

- Dismissal of the company DEC S.à R.L., Statutory Auditor, having its registered office at 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, is accepted with effect on February 1st, 2012.

- The company KOHNEN & ASSOCIES S.à R.L., Statutory Auditor, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, is appointed as new Statutory Auditor in replacement of the company DEC S.à R.L., for a statutory term until the Annual General Meeting of 2012.

Luxembourg, February 9th, 2012.

For true copy

PLASTICHE S.A.

RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L. / B. PARMENTIER

Director / Director

Mrs. G. VAN GROUPE / -

Permanent Representative / -

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2012

- La démission du Commissaire aux comptes, la société DEC S.à R.L., ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, avec prise d'effet au 1^{er} février 2012, est acceptée.

- La société KOHNEN et ASSOCIES S.à R.L., Commissaire aux comptes, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, est nommée Commissaire aux comptes en remplacement de la société DEC S.à R.L. Son mandat viendra à échéance los de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Certifié sincère et conforme

RAVAGO MANAGEMENT S.à R.L. / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Mrs. G. VAN GROUPE / -

Représentant Permanent / -

Référence de publication: 2012022713/32.

(120028767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

John Deere Holding Brazil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.743.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 octobre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012022577/13.

(120028889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

ColTime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 107.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P/o la gérance
Signature

Référence de publication: 2012022976/11.

(120029675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.515.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 octobre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012022578/13.

(120028874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

MFO Investimenti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 122.635.

L'an deux mille douze, le huit février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, agissant en tant que mandataire verbal des actionnaires de la société «MFO INVESTIMENTI S.A.» (la «Société»), R.C.S. Luxembourg Numéro B 122.635 ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 169 en date du 13 février 2007.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Il résulte de vérifications effectuées que des erreurs matérielles ont été commises dans l'assemblée générale extraordinaire de la Société, en date du 30 décembre 2011, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2012, relation LAC/2012/907 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, le 16 janvier 2012, réf.: L 120009423.

En fait, les points III, IV et V du prédit acte du 30 décembre 2011 auraient du se lire comme suit:

III.

Que le conseil d'administration, par les décisions précitées prises en date du 28 décembre 2011 et en date du 25 janvier 2012 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 alinéa 2 et suivants des statuts, a réalisé cette augmentation de capital autorisée à concurrence d'un montant de un million quatre cent soixante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.466.250,-) pour le porter de son montant actuel de treize millions sept cent vingt-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 13.728.750,-) représenté par dix millions neuf cent quatre-vingt-trois mille (10.983.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, à quinze millions cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 15.195.000), avec émission correspondante d'un million cent soixante-treize mille (1.173.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

IV.

En exécution des résolutions du conseil d'administration précitées en date du 28 décembre 2011 et en date du 25 janvier 2012, et en conformité des pouvoirs qui lui sont conférés aux termes de l'article 3 alinéa 2 et suivants des statuts, les administrateurs de la société ont obtenu la souscription de l'intégralité des un million cent soixante-treize mille (1.173.000) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ainsi émises et entièrement souscrites et libérées de la façon suivante:

- Par la société SFO FAMILY OFFICE S.A., ayant son siège social à Piazza Cioccaro, 4, CH-6900 Lugano-Suisse, à concurrence de quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions nouvelles libérées par conversion en capital de quatre-vingt-cinq mille (85.000) obligations convertibles conformément à l'article 9 des modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible d'un montant de cinq millions deux cents quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 5.291.250) émis en date du 24 octobre 2008, et à concurrence d'un million quatre-vingt-huit mille (1.088.000) actions nouvelles libérées par conversion en capital d'un million quatre-vingt-huit mille (1.088.000) obligations convertibles, et conformément à l'article 9 des modalités et conditions régissant l'emprunt obligataire convertible d'un montant de huit millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 8.585.000) émis en date du 8 décembre 2006.

V.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 des statuts, aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quinze millions cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 15.195.000,-) divisé en douze millions cent cinquante-six mille (12.156.000) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. (...)»

Traduction anglaise:

“ **Art. 3.** The corporate capital amounts to fifteen million one hundred ninety-five thousand Euro (EUR 15.195.000,-) represented by twelve million one hundred fifty-six thousand (12.156.000) shares with a nominal value of one point twenty five Euro (EUR 1.25) each. (...)”

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Sabella, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: LAC/2012/6591. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signée): I. Thill.

Référence de publication: 2012022062/58.

(120028360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

John Deere Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.515.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 octobre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012022579/13.

(120028887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Kamps Private Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 121.036.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012022590/10.

(120028581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

TKO Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 68.816.

—
RECTIFICATIF

Remplacement dépôt L110208143 du 27/12/2012

Les statuts coordonnés au 30/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 16/02/2012.

Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2012022807/14.

(120028605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

KHM SP Neuhauser Straße 20 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 150.729.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 novembre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012022592/13.

(120028796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Merendal Corporation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 49.204.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg et la société MERENDAL CORPORATION S A n° RCS Luxembourg B 49204, en date du 03 janvier 2006, a été dénoncé avec effet au 1^{er} mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022642/10.

(120029289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Administra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 154.934.

L'an deux mille douze, le sept février.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Denis Gérard Braun, gérant de société, demeurant à F-57350 Stiring-Wendel, 26B, rue Saint Humbert.

Le comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ADMINISTRA S. à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte notarié du 10 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2056 du 1^{er} octobre 2010, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit sa résolution:

Résolution

L'associé unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, et de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts en conséquence qui aura la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. BRAUN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 10 février 2012. Relation: REM/2012/133. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 16 février 2012.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2012022870/31.

(120028757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

ENERGIES DU SUD Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 166.822.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the 14th day of February.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"Monaco Resources Group S.A.M.", a company incorporated under the laws of Principauté de Monaco, having its registered office at Athos Palace, 2, rue de la Lujerneta, in 98000 Monaco registered with the Company Register under number RCI 11 S 05525,

duly represented by Mr Anouar BELLI, Private employee, residing professionally at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, by virtue of a proxy.

The proxy signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms hereby:

« **Art. 1. Name - Form.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of «ENERGIES DU SUD Luxembourg S.A.» (the "Company).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Object. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend or borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The company has as an aim the purchase, the sale, the setting in hiring, the administration and the development in some form that they are real estates goods located at the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, like all commercial deals or financial, real or movable which are attached to it directly or indirectly.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company shall in addition be to receive payments and remunerations from the companies within the group, and to administer and manage such companies, to which it may, in particular, provide any strategic, administrative or commercial assistance.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the company is set at EUR 31,000.(thirty-one thousand Euros), divided into 31.000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1.-(one Euro) each.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at five million Euros (EUR 5,000,000.-) to be divided into 5,000,000 (five million) shares with a nominal value of EUR 1.(one Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on February, 14th, 2016, to increase in once or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, in compensation for uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, or of available reserves or of issue premiums, or by conversion of bonds in shares as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to reflect this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exert the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of June at 14.00 am.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the shareholders participating to the meeting by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company, they will constitute a board of managers composed of manager (s) of category A and manager (s) of category B. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, the sole director or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority the directors participating to the meeting of the board of directors by way of visioconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

In case of Sole Director, the Sole Director will exercise the same powers granted to the Board of Directors.

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation. The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, obligatorily one director of category A and one director of category B, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 14. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 16. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 17. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and will finish on December 31st, 2012.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid at 25% (twenty-five per cent) in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
"Monaco Resources Group S.A.M. S.A.", prenamed,	31,000	7,750	31,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of seven thousand and seven hundred fifty euro (7.750,-EUR) is as of now available to the company

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.400.-EUR.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as director of category A:

a) Mr Jean-Marc FABER, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Mr Christophe MOUTON, chartered accountant, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

Has been appointed director of category B:

c) Mrs Isabelle SOTTO-SIDOUN, Chief Administrative Officer, residing professionally at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

3. Has been appointed statutory auditor:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l., with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4. The address of the Company is set at 8, rue Dicks, L1417 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2018.

6. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers in accordance to article 12 of the bylaws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version:

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Par-devant Maître Blanche MOU TRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Monaco Resources Group S.A.M.", une société de droit de la Principauté de Monaco, avec siège social à Athos Palace, 2, rue de la Lujerneta, 98000 Monaco, enregistrée auprès du Registre RCI sous le numéro 11 S 05525,

ici représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «ENERGIES DU SUD Luxembourg S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,(trente et un mille Euros), représenté par 31.000 (trente-et-une mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.-(un Euro) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,-(cinq millions d'Euros) représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant sous les mêmes conditions que pour les modifications de statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 février 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires – Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, ils constitueront un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

Souscription et Libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions et a libéré à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
"Monaco Resources Group S.A.M."	31.000	7.750	31.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.400,-EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs de catégorie A:

a) Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

b) Monsieur Christophe MOUTON, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;

A été appelée aux fonctions d'administrateur de catégorie B:

c) Madame Isabelle SOTTO-SIDOUN, Responsable Administratif, demeurant professionnellement au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 février 2012. Relation: EAC/2012/2090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2012.

Référence de publication: 2012021426/410.

(120027409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2012.

Open Text SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012022671/10.

(120028742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

All Clean Fuels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 121, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022768/9.

(120028881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.782.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 octobre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012022816/13.

(120028891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Garance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.729.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 15 février 2012

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mr Jean-Claude Rahier

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mr Stéphane Rahier

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Mme Christiane Coninx

Renouvellement du mandat d'administrateur-délégué pour une durée de 6 ans de Mr Jean-Claude Rahier
Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A..

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012023069/14.

(120029539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Property Development Group s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 166.832.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit chypriote "BOLLANDA HOLDINGS LTD", avec siège social à Limassol (Chypre), Agiou Athanasiou, 58, El Greco Building, 2nd floor, Fiat/Office 201, P.C. 4102, inscrite au RCS Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 236591, ici représentée par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 janvier 2012, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "PROPERTY DEVELOPMENT GROUP s.à r.l. ".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation de la propriété intellectuelle,
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Art. 8. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 9. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir" aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 12. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "BOLLANDA HOLDINGS LTD", préqualifiée.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. - Monsieur Steve METIOR, administrateur de société, né à Tienen (Belgique) le 24 mars 1972, demeurant à MC-98000 Monaco, 11, Boulevard du Jardin Exotique est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
2. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
3. - Le siège social est fixé à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 janvier 2012. Relation: CAP/2012/167. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 26 janvier 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012022318/104.

(120027933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Oranje-Nassau Parcours, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.954.

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de ORANJE-NASSAU PARCOURS («la Société»), ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 126.954, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 13 février 2007, ayant fait l'objet d'une modification statutaire suivant acte de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1336 du 20 juin 2011,

et de deux modifications statutaires suivant actes de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du:

12 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1511 du 8 juillet 2011, et

15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1688 du 26 juillet 2011

L'assemblée est ouverte sous la Présidence de Madame Laurence DELORME, ayant son adresse professionnelle au 89, rue Taitbout à F-75 009 Paris, France.

Qui désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Yves HEMERY, ayant son adresse professionnelle au 89, rue Taitbout à F-75 009 Paris, France et comme Secrétaire, Mademoiselle Sarah GASSER, ayant son adresse professionnelle au 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Conversion de 46.924.001 obligations convertibles détenues par Trief Corporation en actions de Oranje-Naussau Parcours,

2. Modification des statuts,

3. Divers.

II. Que tous les associés ont été convoqués en date du 14 décembre 2011, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

III. que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité d'enregistrement,

IV. que conformément à la liste de présence tous les associés présents ou représentés réunissent au moins les trois quart du capital social, et les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui a été communiqué à tous les associés au préalable, dont preuve a été donnée au notaire instrumentant.

IV. que la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions trois cent quarante-six mille deux cents euros (EUR 2.346.200,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions trois cent trente-trois mille six cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 3.333.686,25-) représenté par soixante-et-un millions neuf cent soixante-dix mille huit cent dix-sept (61.970.817) parts sociales de catégorie A et quatre millions sept cent deux mille neuf cent huit (4.702.908) parts sociales de catégorie B d'une valeur de cinq cents d'euros (EUR 0,05) chacune à cinq millions six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 5.679.886,25-), par la création et l'émission de quarante-six millions neuf cent vingt-quatre mille (46.924.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'une valeur de cinq cents d'euros (EUR 0,05), émises avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-six millions neuf cent quatre mille quatre cent quarante-neuf euros et trente-huit cents (EUR 46.904.449,38-)

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales émises sont souscrites par Trief Corporation S.A., société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50.162,

Trief Corporation S.A., déclare libérer toutes les parts sociales nouvelles ainsi souscrites par la conversion de quarante-six millions neuf cent vingt-quatre mille et une (46.924.001) obligations convertibles en actions, pour un montant total de quarante-neuf mille deux cent cinquante mille six cent quarante-neuf euros et trente-huit cents (EUR 49.250.649,38-) affecté au capital social à hauteur de deux millions trois cent quarante-six mille deux cents euros (EUR 2.346.200,-) et à hauteur de quarante-six millions neuf cent quatre mille quatre cent quarante-neuf euros et trente-huit cents (EUR 46.904.449,38-) à la prime d'émission.

La réalité et la valeur des apports ont été justifiées au notaire par la remise d'un bulletin d'exercice des obligations convertibles en actions dûment signé par Trief Corporation S.A..

Preuve de l'existence de l'apport en nature a été donné au notaire instrumentant, dont une copie après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, les associés décident de modifier, l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq millions six cent soixante-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 5.679.886,25-) représentée par cent huit millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent dix-sept (108.894.817) parts sociales de catégorie A et quatre millions sept cent deux mille neuf cent huit (4.702.908) parts sociales de catégorie B d'une valeur de cinq cents d'euros (EUR 0,05) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de ces résolutions est estimé à environ 6.700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Laurence DELORME, Jean-Yves HEMERY, Sarah GASSER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2012. Relation GRE/2012/24. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022675/88.

(120028425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

James Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.392.

Le domicile de la société JAMES INVEST S.A.R.L., R.C.S. Luxembourg B n°92392, constituée le 06 février 2003 par-devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 405 du 14 avril 2003, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 16.02.2012.

Luxembourg, le 16.02.2012.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012023094/12.

(120029296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Sharex, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 166.882.

STATUTS

L'an deux mil douze, le deux février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

La société à responsabilité limitée «DUNE EXPERTISES» dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 110.593, ici représentée par son gérant, Monsieur Etienne CEULEMANS, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.

Lequel est ici représenté par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45.

En vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Capellen, le 13 janvier 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR restera ci-annexée.

Laquelle comparante, tel que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SHAREX».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de MAMER/Capellen.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de consultance et de représentation.

Elle pourra acquérir investir dans des entreprises ou des sociétés de droit luxembourgeois ou étranger.

Elle pourra également avoir pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a pour objet d'agir en tant que société de gestion de fonds de titrisation selon les termes de la loi du 22 mars 2004. En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'apport en numéraire, par l'associé unique, DUNE EXPERTISES Sàrl, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Anne sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch.
2. - Le nombre des gérants est fixé à un.
3. - L'assemblée générale désigne comme gérant unique pour une durée indéterminée Monsieur Etienne CEULEMANS, né à Uccle (B), le 4 février 1974, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 février 2012 - WIL/2012/103 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 15 février 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012022893/127.

(120028727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Vector Cambium (Lux) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.821.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 octobre 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012022817/13.

(120028871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

RE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.287.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prise en date du 15 novembre 2011, que:

- Monsieur Augusto Bessi a démissionné de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010;
- Monsieur Gianpaolo Bianchi, né le 23 janvier 1979 à Cernusco Sul Naviglio - Milan (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé Gérant de la Société avec effet au 15 novembre 2011, pour une durée indéterminée.

Depuis le 15 novembre 2011, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Madame Petra Ekas;
- Monsieur Christophe Mathieu;
- Monsieur Claudio Zaniboni;
- Monsieur Gianpaolo Bianchi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour RE Capital S.à r.l.

Mr. Gianpaolo Bianchi

Gérant

Référence de publication: 2012025726/25.

(120032260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Daleima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 42.508.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 21 novembre 2011 que:

- L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

M. Luc HILGER, né le 16.11.1974 à Luxembourg,

Guy LANNERS, né le 09.09.1965 à Luxembourg,

M. John WEBER, né le 17.05.1950 à Wiltz,

tous les trois demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, pour une période de 6 ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes la société FIDU-CONCEPT ayant son siège sociale à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 38136 pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012023388/20.

(120030279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2012.

Danford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.579.

En date du 17 octobre 2011, A&C Management Services S.à r.l., avec adresse au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société DANFORD S.A., avec siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134 579.

Alter Domus, mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2012.

Référence de publication: 2012023016/13.

(120029867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Caliper Acquisition International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.851.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) KPS Special Situations Fund III (AIV), L.P., a limited partnership under the laws of the Province of Alberta, with its principal business address at 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, United States of America, here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) KPS Special Situations Fund III (Supplemental), L.P., a limited partnership under the laws of the Province of Alberta, with its principal business address at 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, United States of America,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3) KPS Special Situations Fund III (A), L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, with its principal business address at 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, United States of America,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representatives of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object -Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Caliper Acquisition International S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one hundred trillion (100,000,000,000,000) shares in registered form, without nominal value, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles, it being understood that the share capital must always be at least equal to the minimum share capital required by the Law.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management – Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, such majority must include the affirmative vote of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the Board has delegated special powers.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within one month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits and other reserves (including share premium) at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

Thereupon,

1) KPS Special Situations Fund III (AIV), L.P., represented as stated above, subscribes to thirty-three trillion seven hundred and seventy-one billion nine hundred and twenty-one million two hundred and thirty-one thousand four hundred and eighty-two (33,771,921,231,482) shares in registered form, without nominal value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of four thousand two hundred and twenty-one euro and twenty-five eurocents (EUR 4,221.25).

2) KPS Special Situations Fund III (Supplemental), L.P., represented as stated above, subscribes to fifty trillion (50,000,000,000,000) shares in registered form, without nominal value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,250).

3) KPS Special Situations Fund III (A), L.P., represented as stated above, subscribes to sixteen trillion two hundred and twenty-eight billion seventy-eight million seven hundred and sixty-eight thousand five hundred and eighteen (16,228,078,768,518) shares in registered form, without nominal value, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of two thousand and twenty-eight euro and seventy-five eurocents (EUR 2,028.75).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Michael George Psaros, born on June 1, 1967, in West Virginia, United States of America, with professional address at 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, United States of America; and
- David Paul Shapiro, born on February 7, 1962, in Chicago, United States of America, with professional address at 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Manacor (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9098; and
- FIDES (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 41.469.

3. The registered office of the Company is set at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

1) KPS Special Situations Fund III (AIV), L.P., une société (limited partnership) régie par les lois de la Province de l'Alberta, dont l'établissement principal est situé au 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) KPS Special Situations Fund III (Supplemental), L.P., une société (limited partnership) régie par les lois de la Province de l'Alberta, dont l'établissement principal est situé au 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) KPS Special Situations Fund III (A), L.P., une société (limited partnership) régie par les lois des Iles Caymans, dont l'établissement principal est situé au 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Caliper Acquisition International S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent trillions (100.000.000.000.000) de parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, étant entendu que le capital social sera toujours au moins égal au capital social minimum requis par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, ladite majorité comprenne les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présent ou représenté et d'au moins un gérant de classe B présent ou représenté.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si, à la fin de l'exercice social, les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices et autres réserves distribuables (y compris la prime d'émission), les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

1) KPS Special Situations Fund III (AIV), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-trois trillions sept cent soixante-dix-sept milliards neuf cent vingt-et-un millions deux cent trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-deux (33.771.921.231.482) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre mille deux cent vingt-et-un euros et vingt-cinq centimes (EUR 4.221,25).

2) KPS Special Situations Fund III (Supplemental), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante trillions (50.000.000.000.000) de parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250).

3) KPS Special Situations Fund III (A), L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à seize trillions deux cent vingt-huit milliards soixante-dix-huit millions sept cent soixante-huit mille cinq cent dix-huit (16.228.078.768.518) parts sociales sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille vingt-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 2.028,75).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - Michael George Psaros, né le 1^{er} juin 1967 à West Virginia, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, Etats-Unis d'Amérique; et
 - David Paul Shapiro, né le 7 février 1962 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, dont l'adresse professionnelle est 485 Lexington Avenue 31st Floor, New York, New York, 10017, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
 - Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9098; et
 - FIDES (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.469.
3. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58330. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2012.

Référence de publication: 2012021807/558.

(120027797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022820/9.

(120028706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

East of Eden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2011

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 décembre 2011 que:

- Suite à la démission de Madame Audrey Martini de sa fonction d'Administrateur, est nommée administrateur, la société DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B165956, ayant son siège social au 43, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg et ce, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/02/2012.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012023038/17.

(120029820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

WP Cable Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012022837/10.

(120028858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2012.

Buildco Poznan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 80.620.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012022967/10.

(120029586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 61.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012022969/9.

(120029994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

DSA Consulting s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6917 Roodt-sur-Syre, 18, Op der Haard.

R.C.S. Luxembourg B 85.789.

Monsieur André DUCHARME, informaticien, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée DSA CONSULTING, S.à r.l. avec siège social à L-6917 Roodt-sur-Syre, 18, Op der Haard, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro 85.789, constituée suivant acte de Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 746 du 16 mai 2002.

L'associé unique décide de transférer son adresse privée et professionnelle à l'adresse suivante:

18 Op der Haard,
L-6917 Roodt-sur-Syre.

Fait à Luxembourg, le 13 février 2012.

DSA CONSULTING, S.à r.l.
André DUCHARME
Gérant

Référence de publication: 2012023026/18.

(120029679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Esplanade Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 132.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012023036/9.

(120029902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Intent Ventures Coop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.078.

Rectificatif du dépôt du 07/12/2011 (L110194144)

In the Deed of Incorporation dated on november 9, 2011, please read Giovanni Spasiano, manager, born in Naploli on February 12,1968 instead of on December 12, 1968.

Dans l'acte de constitution daté du 9 novembre 2011, il convient de lire: Giovanni Spasiano, manager, né à Naples le 12 février 1968 au lieu de 12 décembre 1968.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTENT VENTURES COOP S.A.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012023083/18.

(120029460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Paol Ip Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 166.880.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PAOL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.404, ici représentée par Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 janvier 2012 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PAOL IP RIGHTS S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet l'exploitation de marques, brevets et de tout autre droit similaire ou équivalent.

La société peut également participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 EUR) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tous/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs de chacun des gérants, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

V. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

La partie comparante, PAOL S.A., prénommée, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, celle-ci a déclaré souscrire aux MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales et les libérer intégralement par apport en nature («l'Apport») d'une partie de ses actifs et passifs suivants, le tout constituant une partie autonome d'entreprise se décomposant comme suit:

ACTIFS

- la marque JETFLY (incluant son logotype et le nom de domaine www.jetfly.com), déposée auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), 34, Chemin des Colombettes, CH-1211 Genève (Suisse) sous le numéro 921168 (JETFLY). Cette marque fait l'objet d'une protection internationale sous la surveillance de l'OFFICE BENELUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OBPI), évalué à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000).

- des liquidités pour une valeur de cinquante mille euros (EUR 50.000) tel qu'il résulte d'une attestation bancaire émise par la BGL en date du 31 janvier 2012.

TOTAL ACTIFS: deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000)

PASSIFS

- les dettes afférentes avec la marque mentionnée ci-dessus et au développement de celle-ci, à concurrence d'un montant de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000).

TOTAL PASSIFS: cent mille euros (EUR 100.000)

En application de l'article 59 LIR traitant du régime de report facultatif des plus-values inhérentes aux biens apportés, et plus particulièrement des alinéas 3 et 3a de l'article en question, l'évaluation de cet Apport a été déterminée à une valeur intermédiaire entre la valeur comptable et la valeur d'exploitation.

En conséquence la valeur net de la branche d'activité apportée par PAOL S.A., précitée est évaluée tel que confirmé par les résolutions du Conseil d'Administration de PAOL S.A. en date du 26 janvier 2012 à un montant total net (ACTIFS-PASSIFS) de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000 EUR).

La preuve par le souscripteur de la propriété des éléments composants l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

La société anonyme PAOL déclare que tous les éléments composant l'Apport sont libre de tout gage, privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de ces éléments composant l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données pour effectuer toute notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de ces éléments composant l'Apport à la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,00 EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- La société anonyme PAOL S.A., précitée, laquelle a désigné Monsieur Stéphane BIVER, employé privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique), le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, en qualité de représentant permanent chargé de l'exécution de cette fonction de gérant unique en son nom et pour son compte.

2. Le siège social de la Société est établi à:

- L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BIVER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5045. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2012.

Référence de publication: 2012022113/194.

(120028442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2012.

SFDT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 82.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège de la société en date du mardi 31 mai 2011.

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

Sixième résolution

de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Guy FEITE. Son mandat viendra à échéance le 3 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2012023233/14.

(120029730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Euro France Golf S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.921.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Euro France Golf S.à r.l.

Référence de publication: 2012023037/11.

(120029894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2012.

Sofia IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.162.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.502.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire) avec effet au 14 février 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

* M. Michael Newton

* M. Ganash Lokanathen

* M. Karl Heinz Horrer

* M. Jens Höllermann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sofia IV S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012025735/22.

(120032508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Sofia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.162.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.500.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire) avec effet au 14 février 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- * M. Michael Newton
- * M. Ganash Lokanathen
- * M. Karl Heinz Horrer
- * M. Jens Höllermann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sofia II S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012025733/22.

(120032512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Sofia I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.162.500,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.499.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Monsieur Jens Höllermann, employé privé, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, résidant professionnellement au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société et pour une durée illimitée (en remplacement de Monsieur Andreas Demmel, démissionnaire) avec effet au 14 février 2012.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- * M. Michael Newton
- * M. Ganash Lokanathen
- * M. Karl Heinz Horrer
- * M. Jens Höllermann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sofia I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012025732/22.

(120032513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

VILLMOND Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012025181/10.

(120032216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.